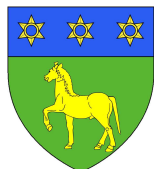


Commune de  
NEUVY-EN-SULLIAS



## RÉSERVATIONS OBLIGATOIRES

### DES REPAS DE CANTINE

(à retourner avant le **08 Février** 2019)

*Si la réservation n'est pas retournée avant cette date les repas seront facturés au tarif occasionnel de 4.12€, (SAUF pour les personnes n'ayant pas encore leur planning de travail. Dans ce cas merci de le préciser sur cette fiche)*

#### 1. Compléter la fiche. (1fiche par enfant)

Enfant	Parents
Nom : .....	Nom Prénom:.....
Prénom : .....	Adresse : .....
Date de naissance : .....	N°CAF/MSA:.....
Classe :.....	Tél :.....
Enseignant :.....	Mail.....

#### 2: Réserver les dates en cochant les cases correspondantes

MARS 2019

AVRIL 2019

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
4	5	7	8
11	12	14	15
18	19	21	22
25	26	28	29

Lundi	Mardi	Jeudi	Vend.
1	2	4	5
	23	25	26
29	30		

Cocher si  
planning  
travail

#### Tarifs applicables jusqu'au 31/12/2019

1<sup>er</sup> enfant d'une même famille → 3.50 € 2<sup>me</sup> enfant d'une même famille → 2.98 € 3<sup>me</sup> enfant d'une même famille → 2.61 €

#### 3. Totaliser le nombre de repas par mois et le total à payer

*Vous pouvez régler en 1 fois ou en 2 fois (faire un chèque par mois). Pour 2 enfants faire 1 chèque par enfant*

<b>MARS</b> : .....	Repas réservés X .....	€ = .....	Total pour les 2 mois ..... €
<b>AVRIL</b> : .....	Repas réservés X .....	€ = .....	

Pour les enfants mangeant **tous les jours** à la cantine **1 repas est à déduire sur la période**

Règlement par chèque

Règlement en espèces

#### 4. Déposer le formulaire avec le règlement à la mairie

##### Règlement par chèque

Libeller votre chèque à l'ordre :

**Trésor public**

Déposer le formulaire et le chèque à la mairie

##### Règlement en espèces

Déposer le formulaire et le règlement  
aux horaires d'ouvertures de mairie

Lundi, jeudi de 9h à 12h

Le mardi, vend. 9h/12h et 14h/18h

Le samedi matin de 10h à 12h